



## PROVISION DE SERVICES

### **1. Informations**

Artex Insurance Brokers (Malta) PCC Limited est enregistré sous la Loi sur la Distribution de l'Assurance (*Insurance Distribution Act*) pour effectuer des activités d'intermédiaire en assurance et est réglementé par le *Malta Financial Services Authority*.

Amariz Cell est une cellule de Artex Insurance Brokers (Malta) PCC Limited et est autorisée à exercer des activités d'intermédiaire en assurance dans l'Union Européenne et l'Espace Economique Européen, en libre prestation de services.

Adresse du siège : The Landmark, Level 1, Suite 2, Triq L-Iljun, Qormi QRM 3800, Malte.

Numéro de Société : C91762

### **2. Analyse Impartielle**

Artex Insurance Brokers (Malta) PCC Limited – Amariz Cell est le courtier responsable de la police Amariz Santé, qui est garantie par ARGOGLOBAL SE à Malte.

### **3. Notre Rémunération**

Notre rémunération pour les services que nous vous fournissons sera la commission qui nous est octroyée par l'Assureur auprès duquel la police d'assurance est placée. Nous ne facturons pas de frais et le montant et l'objet précis de tous éventuels frais supplémentaires vous seraient toujours communiqués à l'avance.

### **4. Documentation d'Assurance**

Vous devrez lire attentivement la documentation d'assurance, y compris le certificat d'assurance et les éventuels avenants. Si tout terme, condition, garantie, exclusion ou limitation ne vous convient pas, ou si vous avez besoin de précisions supplémentaires, veuillez nous contacter dès que possible afin de nous permettre d'en discuter avec vous en détail et d'effectuer les modifications nécessaires. La loi applicable est celle indiquée dans le texte de la police.

**5. Obligation de Divulgateion**

Le contrat d'assurance a été conclu sur la base des informations que vous avez fournies. Veuillez vérifier ces informations pour vous assurer qu'elles sont exactes et complètes et nous aviser immédiatement d'éventuels changements que vous souhaitez apporter ou renseignements que vous voulez rajouter. Veuillez noter que l'Assureur a besoin d'une déclaration juste et complète de la nature du risque.

En tant qu'Assuré, nous vous rappelons que vous devez divulguer toutes informations et circonstances importantes qui sont pertinentes à la couverture d'assurance, à la souscription et pendant la période d'assurance. Si vous omettez de divulguer des informations importantes, l'Assureur peut avoir droit à résilier votre police.

**6. Procédure de Réclamation**

Notre Société a pour objectif d'offrir le meilleur niveau de service professionnel possible. Si toutefois vous n'êtes pas satisfait(e) du niveau de service fourni, veuillez contacter l'individu en question en premier lieu.

Vous pouvez également nous contacter :

**Par écrit :** Amariz Limited, Imperial House, 1 Harley Place, Bristol, BS8 3JT, Royaume-Uni

**Par téléphone :** +44 117 9745770 ou 0800 900 258 (numéro vert à partir de la France)

Amariz Limited réceptionnera uniquement la réclamation, et la transmettra à Artex Insurance Brokers (Malta) PCC Limited – Amariz Cell, qui a la responsabilité ultime de la Procédure de Réclamation.

Si vous n'êtes toujours pas satisfait(e) après avoir reçu la réponse finale, vous pouvez renvoyer votre réclamation au Bureau du Médiateur pour les Services Financiers (*Office of the Arbiter for Financial Services*) 1<sup>st</sup> Floor, St. Calcedonius Square, Floriana FRN 1530, Malte.

**Téléphone :** +356 2124 9245

**Mail :** [complaint.info@financialarbiter.org.mt](mailto:complaint.info@financialarbiter.org.mt)

ou au service du Médiateur de la FFSA, BP 290, 75425 Paris Cedex 09, France.

**Téléphone :** 04 45 23 40 71

**Mail :** [le.mediateur@mediation-assurance.org](mailto:le.mediateur@mediation-assurance.org)